

Cour supérieure
(Chambre commerciale)

Canada
Province de Québec
District de Québec
n° : 200-11-024040-175

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, LRC 1985, c C-36 et de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, LRC 1985, c B-3 de :

Gestion Éric Savard inc. et personnes listées à l'Annexe A
Débitrices

et

Raymond Chabot inc.
Contrôleur – Demandeur

et

Banque Laurentienne du Canada et personnes listées à l'Annexe B
Mises en cause

et

Restructuration Deloitte inc.
Agent d'information

Demande du Contrôleur pour la prorogation de l'Ordonnance initiale
(*Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, art 11, 11.02(2) et 11.02(4))

À l'Honorable Guy de Blois, de la Cour supérieure du Québec, siégeant en Chambre commerciale, dans et pour le district de Québec, le Contrôleur-Demandeur expose respectueusement ce qui suit :

1. Le Contrôleur demande au tribunal de proroger la période de suspension et l'application de l'Ordonnance initiale jusqu'au 15 mars 2019.

I. Contexte procédural

2. Le Contrôleur agit à titre de contrôleur des Débitrices en vertu d'une ordonnance initiale prononcée le 18 mai dernier, et modifiée et mise à jour les 1^{er} et 11 août dernier (l'« **Ordonnance initiale** »).
3. L'Ordonnance initiale a été prorogée à plusieurs reprises, dont le 24 janvier 2018 où le tribunal l'a prorogée jusqu'au 30 avril 2018 et le 5 avril 2018 où le tribunal l'a prorogée jusqu'au 15 décembre 2018.

II. La prorogation de la période de suspension et l'application de l'Ordonnance initiale

4. Le Contrôleur a notamment, depuis l'obtention de la dernière prorogation :
- progresser dans les démarches judiciaires afin que la Demande de recouvrement de dommages contre Robert Grimard, Dominique St-Louis et Roger Boucher soit entendue
 - plaidé l'appel du jugement du 30 novembre 2017 sur la distribution de la Somme en Fiducie
 - fait des démarches afin que les débitrices obtiennent potentiellement le remboursement de taxes sur les intrants
5. Les activités du Contrôleur, que ce dernier demande au tribunal d'approuver, sont plus amplement décrites au Rapport du Contrôleur, Pièce P-1.
6. Le Contrôleur demande au tribunal de proroger la Période de suspension et l'application de l'Ordonnance initiale jusqu'au 15 mars 2019 et réfère au Projet d'Ordonnance de prorogation de l'Ordonnance initiale, Pièce P-2.
7. La prorogation demandée, qui ne causera pas de préjudice sérieux à l'un ou l'autre des créanciers des Débitrices, est nécessaire afin de progresser dans les derniers aspects du dossier restant.

Pour ces motifs, plaie au tribunal :

- [1] PRONONCER une ordonnance de prorogation de l'Ordonnance initiale semblable au projet d'une telle ordonnance, Pièce P-2;

Montréal, ce 5 décembre 2018



McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Avocats de Raymond Chabot inc.

M^e Alain N. Tardif

M^e Gabriel Faure

2500-1000, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal, Qc H3B 0A2

Téléphone : 514-397-4274 (M^e Tardif)

Téléphone : 514-397-4182 (M^e Faure)

Courriel : gfaure@mccarthy.ca

Courriel : atardif@mccarthy.ca

Toute notification doit être faite à

notification@mccarthy.ca ainsi qu'à

gfaure@mccarthy.ca et atardif@mccarthy.ca

Annexe A : autres Débitrices

9360-2191 Québec inc.
9286-2408 Québec inc.
9360-2225 Québec inc.
9360-2282 Québec inc.
9360-2118 Québec inc.
9360-2399 Québec inc.
9360-2233 Québec inc.
9309-8374 Québec inc.
9340-1552 Québec inc.
9360-2258 Québec inc.
9360-2324 Québec inc.
9360-2159 Québec inc.
9360-2134 Québec inc.
9360-2274 Québec inc.
9360-2415 Québec inc.
9360-2308 Québec inc.
9336-6409 Québec inc.
9113-8743 Québec inc.
9335-8133 Québec inc.
9346-3495 Québec inc.
9346-3503 Québec inc.
9360-2340 Québec inc.
9360-2423 Québec inc.

Annexe B : autres Mises en cause


BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE faisant également affaire sous le nom
de BANQUE CIBC
9109862 CANADA INC.
OPTICAL VISION OF CANADA LTD
9130217 CANADA INC. (autrefois OPTIQUE LAURIER)
GESTION NATAND INC.
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHARLESBOURG
CAISSE DESJARDINS DE CHARLEVOIX-EST, anciennement Caisse Desjardins de Clermont
BANQUE DE MONTRÉAL
BANQUE ROYALE DU CANADA
PHOSPHÈNE INC.
ANTRANIK KECHICHIAN

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Benoît Fontaine, CPA, CA, CIRP, SAI, résidant pour les fins des présentes au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Bureau 2000, Montréal, Québec, H3B 4L8, déclare solennellement ce qui suit :

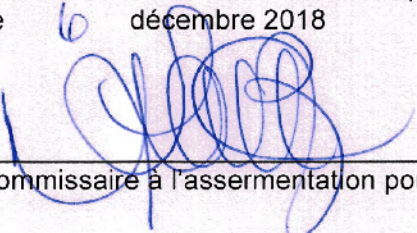
1. Je suis le représentant du Contrôleur dans le présent dossier;
2. Je suis personnellement au courant des faits allégués dans la *Demande du Contrôleur pour la prorogation de l'Ordonnance initiale*, lesquels sont vrais;

ET J'AI SIGNÉ :



Benoît Fontaine

Affirmé solennellement devant moi, à Montréal,
ce 6 décembre 2018



Commissaire à l'assermentation pour le Québec



AVIS DE PRÉSENTATION

À : Liste de notification

PRENEZ AVIS que la présente Demande du Contrôleur pour la prorogation de l'Ordonnance initiale sera présentée à la Cour supérieure le 12 décembre 2018 à 10 h 30, et ce, par appel conférence. Pour vous joindre à la conférence, vous devez composer le numéro suivant:

Numéro sans frais: 1-888-447-0448 ou le numéro local: 418-523-9698

Numéro de conférence: 6255956

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, ce 5 décembre 2018

A handwritten signature in black ink that reads "McCarthy Tétraut". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

McCarthy Tétraut S.É.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats de Raymond Chabot inc.

Cour supérieure
(Chambre commerciale)

Canada
Province de Québec
District de Québec
n° : 200-11-024040-175

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, LRC 1985, c C-36 et de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, LRC 1985, c B-3 de :

Gestion Éric Savard inc. et personnes listées à l'Annexe A
Débitrices

et

Raymond Chabot inc.
Contrôleur – Demandeur

et

Banque Laurentienne du Canada et personnes listées à l'Annexe B
Mises en cause

et

Restructuration Deloitte inc.
Agent d'information

**Liste de pièces au soutien de la Demande du Contrôleur pour la prorogation de
l'Ordonnance initiale**

(Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, art 11, 11.02(2) et 11.02(4))

Pièce P-1 Rapport du contrôleur

Pièce P-2 Projet d'ordonnance de prorogation de l'Ordonnance initiale

Montréal, ce 5 décembre 2018



McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats de Raymond Chabot inc.

N° : **200-11-024040-175**
COUR SUPÉRIEURE
(CHAMBRE COMMERCIALE)
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

**DANS L'AFFAIRE DE LA *Loi sur les
arrangements avec les créanciers des
compagnies*, LRC 1985, c C-36 en sa version
modifiée :**

GESTION ÉRIC SAVARD INC. et al.;
Débitrices

-et-

RAYMOND CHABOT INC.;
Contrôleur- Demandeur

-c-

ROBERT GRIMARD et al.;
Défendeurs

**Demande du Contrôleur pour la prorogation de
l'Ordonnance initiale
(LACC art. 11, 11.02(2) et 11.02(4))**

ORIGINAL

Me Alain N. Tardif (514) 397-4274 – atardif@mccarthy.ca
Me Gabriel Faure (514) 397-4182 – gfaure@mccarthy.ca
777457-496214

BC0847

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats • Agents de brevets et marques de commerce
Barristers & Solicitors • Patent & Trade-mark Agents

Bureau 2500
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 0A2
Tél. : 514 397-4100
Télééc. : 514 875-6246
notification@mccarthy.ca